

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 24 juin 2025

N° VA_DEL2025_56

Objet : Approbation du compte administratif 2024

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 juin à 18h45, le conseil municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Maryvonne GIRARD, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Gérard CAUDRON, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Lahanissa MADI, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Dominique FURNE, ayant donné pouvoir à Chantal FLINOIS, Philippe DOURCY, ayant donné pouvoir à Jean PERLEIN, Nathalie PICQUOT, ayant donné pouvoir à Alexis VLANDAS, Charlène MARTIN, ayant donné pouvoir à Christian CARNOIS, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Valérie QUESNE-CAUDRON, Florence BARISEAU, ayant donné pouvoir à Violette SALANON, Dominique GUERIN étant absent, André LAURENT étant excusé.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-12, L2121-31, R.2342-1,

Vu la délibération VA_DEL2024_27 du 9 avril 2024 approuvant le budget primitif de l'exercice 2024,

Vu la délibération VA_DEL2024_157 du 5 novembre 2024 approuvant le budget supplémentaire de l'exercice 2024,

Les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2024, détaillées dans le rapport joint se résument comme suit (hors reports) :

I. Section d'investissement

Déficit d'investissement reporté 2023	- 4 200 165,61 €
Résultat de l'exercice 2024	314 386,18 €
Soit un déficit d'investissement cumulé de clôture 2024 (1)	- 3 885 779,43 €

II. Section de fonctionnement

Excédent de fonctionnement reporté 2023	4 369 533,99 €
Résultat de l'exercice 2024	10 701 523,88 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de clôture 2024 (2)	15 071 057,87 €

Résultat de clôture de l'exercice 2024 : (1+2)

11 185 278,44€

Le compte administratif complet 2024 a été transmis aux élus en même temps que la convocation à la séance du Conseil municipal du 24 juin 2025.

Après avis de la Commission Plénière du jeudi 12 juin 2025, Il est proposé aux membres du conseil d'approuver le compte administratif 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition, Claudine REGULSKI, Catherine BOUTTE, Pauline SEGARD, Fabien DELECROIX, Antoine MARSZALEK, Innocent ZONGO, Florence BARISEAU, Violette SALANON, Vincent LOISEAU, Hélène HARDY s'étant abstenus.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,
Violette SALANON

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le vendredi 27 juin 2025 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20250624-211933A-DE-1-1
Date AR Préfecture : vendredi 27 juin 2025